



**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Statistics Canada Distribution Centre MACS Bid Receiving Room 0702, Main Building 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6 ATTN: David Brazeau RFP # 1920-0013905	Propositions aux: Le Centre de distribution de Statistique Canada SMC réception des soumissions Pièce 0702, Immeuble principal 150, promenade Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6 ATTN: David Brazeau DP No. 1920-0013905
---	---

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par le présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Solicitation No – N° de l'invitation : 1920-0013905
Solicitation closes – L'invitation prend fin At – à : 14 :00 EDT On – le : 8 avril, 2015

Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression).
Name – Nom :
Title – Titre :

Amendment No. – N° modif. 005	Page 1 of/de 3
Date : 25 mars, 2015	
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à: David.Brazeau@statcan.gc.ca	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone (613) 882-0156	
Destination Statistics Canada Materiel and Contracts Services Main Bldg, Room 1405 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6	

Instructions :
See herein

Instructions:
Voir aux présentes

Delivery required – Livraison exigée	Delivery offered – Livraison proposé
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur Facsimile No – N° de télécopieur : Telephone No – N° de téléphone :	
Signature	Date

MODIFICATION 005

Cette modification a pour but:

- changer la date de fin de l'invitation ;
- d'aviser les soumissionnaires des questions et réponses;
- modifier la période de demande de renseignements.

**

Question 21

Je ne comprends pas tout à fait comment obtenir les cotes appropriées qui sont requises, selon ce qui est surligné ci-dessous. Auriez-vous l'obligeance de m'orienter dans les bonnes directions à cet égard?

Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de Vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une Cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B délivrées par la Direction de la Sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une Cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la Direction de la Sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Réponse 21

Conformément à Partie 1 – Renseignements généraux, 1.2 Sommaire :

« Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>). »

Question 22

La formulation utilisée au critère technique obligatoire CTO2 n'est pas tout à fait claire pour moi. Si je comprends bien, il faut avoir trois (3) années d'expérience au cours des cinq (5) dernières années dans une combinaison quelconque des six domaines de spécialisation, car il serait impossible d'avoir trois années d'expérience dans chacun des six domaines (3 X 6 = 18) au cours des cinq dernières années. Auriez-vous l'obligeance d'éclaircir le tout pour moi?

De plus, le nombre d'années d'expérience requis au critère CTCN1 se rapporte-t-il à l'ensemble de la carrière du traducteur? Encore une fois, il serait impossible de faire la preuve des treize années nécessaires pour obtenir tous les points si on était limité aux cinq dernières années.

Réponse 22

Au critère CTO2, il faut avoir au moins trois (3) années d'expérience, acquises durant la période de cinq (5) ans se terminant à la date de clôture de la demande de soumissions, dans au moins six (6) des seize (16) domaines énumérés. Il est possible d'avoir trois années d'expérience dans six domaines au cours d'une période de cinq ans, car on peut définir une année d'expérience dans un domaine donné comme une période d'un an durant laquelle un traducteur traduit des textes dans ce domaine régulièrement au cours de l'année.

Quant au critère CTCN1, le nombre d'années d'expérience demandé est le nombre total d'années d'expérience du traducteur proposé au critère CTO1.

**

1- À la Partie 2- Instructions à l'intention des soumissionnaires, 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission :

Supprimer en entier.

Remplacer par :

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

**

TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS